

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 17 mars 2016

L'an deux mille seize le 17 mars à 19h, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Christian Clavel.

Présents :

M. Philippe DESHONS
M. Cédric DESHONS
Mme Madeleine CAZES
M. Christian CLAVEL
M. Patrick NOBILEAU
M. Olivier DE MAUVAISIN
M. André ALEGRE

Absents :

aucun, les 4 conseillers précédents, Roland CASTANET, Marie Anne PRINCE, Isabelle CANARD et Jacques MARTIN ayant démissionné le 7 mars 2016.

Public : 8 personnes assistent au conseil.

Secrétaire de séance : Olivier de Mauvaisin.

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal du 3 mars. A la suite d'une remarque d'André Alègre, décision est prise d'enlever du Procès Verbal du Conseil le passage rendant compte de l'interruption de séance et des prises de parole de la salle à ce moment.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ELECTION DES ADJOINTS

M. le maire présente la façon dont il compte travailler. Il veut fonctionner en équipe, au contraire de son prédécesseur. Pour cela il utilisera beaucoup les échanges par mail qui permettent de se concerter rapidement en dehors des heures de présence à la mairie. Il pense que l'information doit circuler. Il souhaite répartir les responsabilités entre les différents conseillers municipaux et n'avoir qu'un seul adjoint au lieu de deux ou trois. En revanche plusieurs conseillers seront DELEGUES dans un domaine dont ils seront les responsables et rendront compte au conseil municipal.

De ce fait les indemnités de fonction du deuxième adjoint seront réparties entre les différents conseillers délégués. En tout état de cause, ce fonctionnement ne coûtera pas plus cher (en termes d'indemnités) que le précédent.

Vote du nombre d'adjoints : Philippe Deshons et Cédric Deshons sont assesseurs. 7 votants, 7 voix pour 1 seul adjoint.

Vote de l'adjoint : un seul candidat : Patrick Nobileau.
7 votants, 7 voix pour Patrick Nobileau.

DELIBERATIONS

1 - DELEGATION FINANCIERE AU MAIRE :

Le maire lit la délibération habituelle de délégation de pouvoir au maire en début de mandat afin qu'il puisse administrer la commune de façon plus réactive.

Olivier de Mauvaisin remarque que les pouvoirs du maire en matière d'engagement des dépenses sont exorbitants, qu'il l'avait déjà fait remarquer lors du début du mandat d'André Alègre et qu'il espère que le nouveau maire consultera ses conseillers avant d'engager de telles dépenses. Ce à quoi Christian Clavel précise que de toute façon ces dépenses sont fixées par le vote des budgets et l'acceptation des appels d'offres par les conseillers et que le maire ne fait donc qu'appliquer des décisions prises collectivement.

Vote : 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

2 - VOTE DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CLET (Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de charges à la Communauté de Communes Piémont Cévenol CCPC) :

M. le maire fait valoir que l'ancien maire André Alègre ne peut plus moralement représenter Cros à cette commission qui regroupe l'ensemble des maires de la communauté de communes. A ce propos, André Alègre indique que le maire n'est pas obligatoirement le représentant à la CLET et déclare avoir déjà adressé sa lettre de démission de cette commission au président Gaillard pour ce même motif. Christian Clavel est aussitôt élu à l'unanimité pour représenter la commune de Cros dans cette commission.

3 - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX SYNDICATS :

- au SIVU Incendie et DFCI : Patrick Nobileau et Olivier de Mauvaisin en titulaires et Christian Clavel en suppléant, élus à l'unanimité
- au SIVU Electrification : Cédric Deshons et Philippe Deshons titulaires et Christian Clavel suppléant, élus à l'unanimité
- référent au Parc National des Cévennes : Philippe Deshons, élu à l'unanimité
- Syndicat Vidourle : Philippe Deshons titulaire et Christian Clavel suppléant, élus à l'unanimité
- au Syndicat milieu aquatique : Philippe Deshons titulaire et Patrick Nobileau suppléant, élus à l'unanimité.

4 - DELIBERATION SUR LA MUTUALISATION DES COMPETENCES AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Christian Clavel fait état du document qui nous est proposé par la CCPC (un document de plus de 100 pages) et fait remarquer que l'objectif est d'effectuer des économies d'échelle. Il note qu'un soin tout particulier est apporté à la gestion du personnel dans cette affaire, personnel qui ne doit pas faire les frais de cette mutualisation d'après ce document.

Il déplore en revanche que des projets de mutualisation transversaux ou limités à quelques communes dans ou hors Communauté de Communes (comme, par exemple, avec St Roman de Codières) ne puissent se faire, comme cela se faisait avec le système des Syndicats à Vocation Unique.

En conclusion le maire se prononce pour ce projet malgré ses imperfections et parce que compte tenu des baisses continues des dotations aux communes et des subventions il lui paraît indispensable de mutualiser nos moyens pour continuer à maintenir un service de proximité sans alourdir la charge fiscale des contribuables.

Olivier de Mauvaisin et Cédric Deshons font part de leurs remarques défavorables à ce projet qui risque bien de nuire aux conditions de travail des personnels comme c'est déjà le cas à Saint Hippolyte du Fort et surtout qui risque d'amener à terme à une diminution des effectifs, ce qui en ces temps de chômage n'est pas "rentable" pour la population. Philippe Deshons qui ne conteste pas le bien-fondé d'une mutualisation « économique » pour certains services, ajoute que ce type de document constitue globalement un pas de plus vers la disparition des communes au profit de l'intercommunalité ce à quoi il s'oppose au nom de l'efficacité des politiques publiques locales. Un petit débat s'instaure avant le vote qui donne :

4 voix contre (Philippe Deshons, Olivier de Mauvaisin, Cédric Deshons, Madeleine Cazes)

1 abstention (Patrick Nobileau)

2 pour (André Alègre et Christian Clavel).

5 - UNE NOUVELLE ADRESSE MAIL A DESTINATION DES ELUS :

M. le maire propose la création d'une adresse mail indépendante de celle de la mairie, qui permettrait un contact direct entre les habitants et les conseillers municipaux et le maire. Cette messagerie permettrait aux habitants qui n'ont pas le temps ou la possibilité de passer à la mairie de pouvoir s'adresser à l'équipe municipale pour poser un problème ou faire toute remarque qu'ils jugeraient utiles. Les conseillers et le maire pourraient consulter cette boîte à toute heure du jour et de la nuit et de n'importe où.

Patrick Nobileau, déjà responsable du site de Cros sur Internet, se fait fort de mettre cela en place sans coût. Décision actée.

6 - RESERVOIR DE DRIOLLES :

Le maire fait état des démarches faites à la fois auprès de l'assurance de la mairie Groupama et auprès du CEREG.

Il apparaît que notre assurance Groupama n'a pas été sollicitée au bon motif pour assurer notre Défense/Recours. Comme l'ancien maire l'avait sollicitée pour le non-fonctionnement d'un réservoir, Groupama avait répondu que puisque le maire avait accordé un permis de construire, l'assurance ne pouvait le défendre dans ce cas de figure. Mais, d'abord le maire n'avait pas accordé de permis de construire puisque c'était le maire de St Roman de Codières qui l'avait fait et surtout le "sinistre" ne portait pas sur le non-fonctionnement du réservoir (qui fonctionne très bien) mais sur la conception globale du projet.

Par ailleurs, Rendez-Vous a été pris par le maire avec M. Brujas du CEREG pour discuter bien sûr de cette affaire de réservoir inopérant, mais aussi du projet accessibilité de la mairie pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Sur ce sujet, Christian Clavel fait remarquer que sur les 105 000 € de ce projet 57 000 € restent à la charge de la Commune d'une part, que c' est beaucoup même si il est important d'améliorer l'accès pour tous aux bâtiments publics mais que la solution retenue pour l'instant n'est pas particulièrement esthétique (une grosse verrue dépassant sur la chaussée) et qu'elle entraîne un rétrécissement de la chaussée à 3 mètres à un endroit où la possibilité de se croiser et de stationner restent nécessaires. D'une manière générale, Christian Clavel voudrait faire l'étude des marchés passés avec le CEREG.

7 - DIVERS :

- Christian Clavel a pris RV avec **Mme Nadège Douriez** du conseil départemental du Gard qui propose une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour notre réseau AEP. Il souhaite connaître l'étendue et le coût de ce type de mission qui est une disposition nouvelle que le conseil départemental propose aux communes.

- **Réservoir du Bourguet** : commande a été passée auprès de l'entreprise Parcs et Jardins de St Hippolyte du Fort (Sébastien Dhombres) pour un montant de 370 € ttc. Il s'agit d'opérer un débroussaillage avant la pose d'un tuyau aérien provisoire destinée à reconnecter la source avec le réservoir. A ce propos, C. Clavel demande que l'entreprise de débroussaillage s'occupe aussi de débiter l'arbre affaissé sur la ligne électrique au bas du pré de M. Baudoin.

- **Captage du Vidourle** : Philippe Deshons fait remarquer la bonne qualité sanitaire de cette eau puisque des salamandres sont présentes dans les réservoirs de départ. André Alègre explique les travaux de bricolage qu'il a été amené à faire sur ce captage pour tenter d'améliorer la prise d'eau. Il ressort de cette discussion que des travaux sont à commander sur ce captage pour finaliser la prise d'eau.

8 - COMPTE-RENDU PAR ANDRE ALEGRE DE SA DELEGATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Les délégués ont voté les comptes administratifs qui se révèlent excédentaires seulement de 452 000 € sur 12 millions d'€. Ces économies proviennent de personnels non remplacés et d'économies de toutes sortes.

Il est annoncé que la dotation de l'Etat va baisser de 70 000 €. Mais pour autant l'orientation pour l'année qui vient est de ne pas augmenter les 4 taxes ni celle sur les Ordures Ménagères.

A ce propos, C. Clavel rappelle que les 2 points de collecte des ordures ménagères sur Cros sont bien insuffisants.

9 - DESIGNATION DES DELEGUES aux COMMISSIONS DE CCPC :

Le Maire précise que cette répartition dans les diverses commissions de travail de la communauté de communes est provisoire et qu'il sera nécessaire de la revoir après les élections complémentaires qui permettront au conseil municipal d'être à nouveau au complet. Il sait que temporairement il demande aux conseillers un surcroît de charge de travail qui ne peut être que temporaire mais qui est nécessaire pour accomplir la mission qui nous a été confiée par la population de Cros.

- Emploi et Formation : Oliver de Mauvaisin
- Enfance : Madeleine Cazes
- Environnement : Christian Clavel
- Lecture Publique : Olivier de Mauvaisin
- Culture : Marie Anne Princé jusqu'à l'été avec accord du Président de la Commission (Mme Princé ayant démissionné de son mandat de conseiller municipal)
- Sports : Cédric Deshons
- Aménagement de l'Espace : Christian Clavel
- Assainissement Autonome dont André Alègre reste le Vice-Président en désaccord avec le Conseil Municipal : Christian Clavel
- Communication : Patrick Nobileau
- Développement économique : Patrick Nobileau
- Tourisme et Patrimoine : Cédric Deshons
- CLET : Christian Clavel

La réunion est close par le maire à 21 H 55.